

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 24 février 2020 à 18h30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT –GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – MAURY – PASTOR – BROUSSE – MARCAILLOU – AZEMA.

Absente excusée : Mme LEVEJAC.

Absents : SANCHEZ – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- COMPTE DE GESTION 2019 – « BUDGET M.14 ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2019 du budget général proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE DE GESTION 2019 – « C.C.A.S. ».

Le Président présente le Compte de Gestion 2019 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

- COMPTE DE GESTION 2019 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. le maire présente le Compte de Gestion 2019 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – « BUDGET M.14 ».

Le maire donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2019, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 qui s'élève :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses.....	824 968,00 €	Dépenses	689 873.00 €
Recettes.....	1 150 205,00 €	Recettes.....	692 471.00 €
Résultats	+ 325 239.00 €		+ 2 598.00 €

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de l'exercice 2019 ainsi que des résultats antérieurs reportés, l'excédent de clôture s'élève à 416 885,50 €.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – « C.C.A.S. ».

M. le maire présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2019 qui s'élève :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses.....	5 229,00 €	Dépenses.....	0.00 €
Recettes.....	5 805.00 €	Recettes.....	0.00 €
Résultats	+ 575,80 €		0.00 €

Le résultat global de clôture 2019 fait apparaître un excédent de 10 952.09 €.

- COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».

M. Le maire, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
* Dépenses.....	275 635.92 €	* Dépenses	0.00 €
* Recettes.....	97 879.92 €	* Recettes.....	199 618.81 €
Résultats	- 177 756.00 €		+ 199 618.81 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 2 000.50 €.

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

- AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET GENERAL.

Suite au vote du compte administratif du budget M14, M. le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 qui s'élève à 416 885.50 € de la façon suivante :

- Recettes de fonctionnement au compte 002 : 207 541.50 €
- Recettes d'investissement au compte 1068 : suivant le besoin de financement : RAR 209 344 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- CLOTURE DU BA LOTISSEMENT « LA GARRIGUE ».

M. le maire propose à ses collègues la clôture du BA du lotissement « La Garrigue » compte tenu de la vente du dernier lot en 2019.

Les excédents de ce budget seront intégrés dans le budget principal M14 de la commune.

Accord unanime du conseil municipal.

- SIC : APPROBATION DES STATUTS.

M. le maire rappelle à ses collègues que lors de la dernière séance, le conseil avait validé le retrait de la délibération qui approuve les statuts du SIC sur demande de la Préfecture au titre du contrôle de la légalité au motif d'un problème de procédure concernant le SIC.

Ce dernier présente les nouveaux statuts conformes et demande au conseil de délibérer.

Accord unanime du conseil municipal.

- RENOUELEMENT DU CONTRAT.

M. le maire informe ses collègues que le contrat de Mme Laurence LENTZ expire le 30 avril 2020. Il propose de le renouveler sous forme d'un contrat stagiaire, à raison de 35 h hebdomadaire.

Il en profite pour évoquer la situation de Mme Andrée BOUQUET, dont le contrat expire le 30 juin 2020 et propose au conseil municipal de le renouveler dans les mêmes conditions que celui de Mme LENTZ.

Accord unanime du conseil municipal.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Compte tenu des décisions prises précédemment, M. le maire propose à ses collègues la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'adjoint administratif stagiaire et un poste d'agent social stagiaire.

Accord unanime du conseil municipal.

- **OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020.**

Comme la réglementation l'autorise, M. le maire propose à ses collègues l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020.

Le plafond d'ouverture autorisé est de 25 % et correspondant à la somme de 117 000 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

o Location jardin :

M. le maire informe ses collègues qu'il est saisi par M. et Mme VASILIERES Christian pour la mise à disposition d'un terrain communal, en vue de créer un jardin familial.

Il s'agit de la parcelle AY n° 22, d'une superficie de 990 m², située au lieu-dit « La Prade Basse ».

Il donne lecture de la convention et après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour un don annuel au CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,


Alain MARTY

